

Responsabilité pénale des fonctionnaires

OBJECTIFS

- Replacer le champ d'application de la responsabilité pénale des agents dans le cadre plus global de la mise en cause de la responsabilité de la collectivité et/ou de l'agent
- Maîtriser la diversité des mises en cause possibles de la responsabilité pénale des agents, des élus
- Sensibiliser les agents au travail d'interprétation du juge et à ses conséquences par rapport à la lecture des textes
- Sensibiliser les agents, les élus, quant aux conséquences possibles de la prise en compte de leur qualité professionnelle dans l'analyse de la mise en cause de leur responsabilité

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques et techniques du formateur
- Echanges d'expériences entre les stagiaires et le formateur
- Analyses de cas pratiques (que les stagiaires peuvent apporter)

PUBLIC

Tout agent, tout élu, intéressé par la prévention de la mise en cause de sa responsabilité pénale, de la responsabilité pénale de sa collectivité.

DATES :
24-25-26 MARS 2010

DURÉE : 3 jours

TARIF : 1 320 euros HT

PROGRAMME

Définitions – Rappels

- Distinction faute de service / faute personnelle
- Aspects fondamentaux du droit pénal (notion de faute pénale – régimes de responsabilité, ...)

Panorama analysé du champ d'application de la responsabilité pour faute non intentionnelle

- Les conditions de mise en œuvre de la responsabilité pour faute non intentionnelle
- Champ d'application

Panorama analysé du champ d'application de la responsabilité en cas de faute intentionnelle

- Champ d'application (atteintes aux personnes, atteintes aux biens, atteintes à l'autorité de l'Etat)
- L'hypothèse particulière de l'intention objective : présentation et analyse de la construction prétorienne